



## Préface des fiches de données de sécurité

Date d'émission 09.02.2015  
remplace toutes les versions précédentes

---

<b>Dénomination commerciale :</b>	WESP-EX
Design Code	A21383A
AGI Code	4041016
MSDS: Version/Date	03/ 03.06.2014

---

Fournisseur	Maag Agro, Syngenta Agro AG Rudolf – Maag – Strasse 5 CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
-------------	---

Information sur le produit	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
----------------------------	---

<b>Numéro d'urgence</b>	<b>145</b> ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
-------------------------	--

<b>Producteur</b>	<b>AEROLUB</b> Rue Paul Journée ZA du Moulin d'Angean F-60240 Chaumont-en-Vexin France Tél : 03 44 84 49 10
-------------------	---

Directive des  
classification  
complémentaires pour  
la Suisse

---



Biocides

## Fiche de données de sécurité

### 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit : WESP-EX

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide insecticide (PT 18)  
Formulation aérosol (AE), prêt à l'emploi.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : **AEROLUB**  
Rue Paul Journée  
ZA du Moulin d'Angean  
F-60240 Chaumont-en-Vexin France  
Tél : 03 44 84 49 10

Distributeur : **KWIZDA-France SAS**  
30 avenue de l'Amiral Lemonnier  
F-78 160 Marly-le Roi  
Tél. 01 39 16 09 69  
Fax 01 39 16 47 07

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48  
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (EC) N° 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1	H222; H229
STOT SE 3	H336
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Contient de la perméthrine, peut déclencher une réaction allergique.

Texte complet des phrases H : voir section 16.

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC

N : R50/53

R66

R67

F+ : R12

Texte complet des phrases R : voir section 16.

## **2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage selon le règlement (EC) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux :  
Hydrocarbures. C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics.

Mentions de danger (CLP) :  
H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH :  
EUH208 Contient 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, perméthrine (ISO)(52645-53-1). Peut produire une réaction allergique.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases supplémentaires :  
Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.  
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Evacuer tout organisme à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

Type de préparation : Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)

Date d'expiration : 2 ans

TP18

Contient du : D-Trans tétraméthrin (cas 1166-46-7)

Permethrine (ISO) (cas 52645-53-1)

Piperonyl butoxyde (cas 51-03-6)

### **2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB**

Ce produit est à usage biocide (voir la section 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Contient de la perméthrine, peut entraîner une réaction allergique.

Ne pas utiliser dans des endroits fréquentés par des chats.

Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

## **3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS**

### **3.1 Substances**

Caractérisation chimique : mélange.

Description : Aérosol basé sur les substances actives Permethrine et D-Trans tétraméthrine

<b>INGREDIENTS DANGEREUX</b>				
<b>Nom</b>	<b>N°CAS/ EINECS</b>	<b>Concentration</b>	<b>Classification 67/548/EEC</b>	<b>CLP Classification (R1272/2008)</b>
<b><i>Substances actives</i></b>				
D-Trans tétraméthrine	1166-46-7 214-619-0	0.01 à 1 %	N ; R50/53	Acute Tox.1,H400 Aquatic Chronic 1, H410
Permethrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9	0.01 à 1 %	Xn, R20/22 ; R43 ; N, R50/53	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens., H317; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000) Aquatic Acute 1, H400(M=1000)
<b><i>Autres composants</i></b>				
Hydrocarbures, C9-C11, n- alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	EC 919-857-5	25 à 50 %	R10 Xn; R65 R66 R67	Flam.liq 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox 1, H304
Pipéronyl Butoxyde	51-03-6 200-076-7	0.01 à 1 %	N; R50/53	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Butane (contenant < 0.1% butadiène)	106-97-8 203-448-7	25 à 50 %	F+; R12	Flam.Gas 1, H220 ; Liquefed gas, H280
Propane	74-98-6 200-827-9	10 à 20 %	F+; R12	Flam.Gas 1, H220 ; Liquefed gas, H280

**Autres données :**

Aérosol sous pression.

## **4. MESURES DE PREMIER SECOURS**

### **4.1 Description des premiers secours**

En cas de doute, de symptômes persistants ou de perte de connaissance, toujours faire appel à un médecin et placez la victime en position latérale de sécurité.

#### **Après inhalation**

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au repos. En cas de difficultés respiratoires, consulter un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Oter les vêtements touchés et nettoyer la peau avec de l'eau et du savon, rincer abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau durant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste en cas d'irritation, de rougeur ou de gêne visuelle.

#### **Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Mettre la victime au repos. Consulter d'urgence un médecin.

En cas d'accident ou de malaise consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.

**Ingestion** : Ingestion peu probable.

**Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.

**Autres informations** : Dans tous les cas : Consulter un médecin.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyen d'extinction**

#### **Moyens recommandés :**

CO<sub>2</sub>, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou de la nappe phréatique.

#### **Moyens d'extinction inappropriés :**

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau, eau sous pression. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers**

Aérosol extrêmement inflammable.

Eviter que les eaux usées de luttés contre l'incendie contaminent l'environnement.

Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de conteneurs fermés. La décomposition thermique génère : Produits de décomposition dangereux.

### **5.3 Conseil aux pompiers**

Extrêmement inflammable.

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale.

**Incendies avoisinants** : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau. Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

### **Autres recommandations**

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

**Précautions générales** : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Aérer la zone. Ecarter toute source d'ignition.

**Précautions individuelles** : Evacuer et restreindre l'accès. Ne pas fumer.

Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir avec des absorbants non combustibles : sable, terre, vermiculite, terre de diomées et recueillir avec des moyens mécaniques et en portant des gants appropriés.

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Les épandages peuvent être glissants.

Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur.

### **6.4 Référence aux autres sections**

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit.

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle.

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos, ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées, aérosols.

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.

**Mesures techniques de protection** : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### Mesures techniques et température

Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock.

Ne pas fumer, ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas réutiliser les emballage vide.

Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas ( risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.

- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C

Stocker à l'abri de flamme nue, rayons directs du soleil, étincelle et chaleur.

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

**Limites d'exposition professionnelle :**

Butane (contenant < 0.1% butadiène) : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : 1900

Butane (contenant < 0.1% butadiène) : VLE - France [ppm] : 800

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics : VME -France [mg/m<sup>3</sup>] : 1200

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics : VME -France [ppm] : 197

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

### Equipped de protection individuel

Pas protection respiratoire obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale avec une ventilation adéquate.

### Protection des mains



En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

### Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

### Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

### Protection oculaire



Non obligatoire dans le cadre d'une utilisation normale sauf s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.

### Protection corporelle

Vêtement de travail de protection.

### Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.



## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme	liquide
Odeur	caractéristique
Couleur	incolore à légèrement jaune
Densité	0.78 (PA)
Point éclair	< 0°C
Ph	non applicable

### 9.2 Autres informations

COV : 618 g/l (98%)

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

Pas d'autres données disponibles

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation voir section 7.

### 10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

### 10.4 Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (bruleurs, arcs électriques, fours...)

Eviter : Rayons directs du soleil, les étincelles, l'échauffement, l'accumulation de charges électrostatiques, les flammes, les surfaces chaudes, le gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Oxydants forts. Acides. Alcalis forts. Bases.

### 10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Chauffé jusqu'au point de décomposition génère du Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone, des fumées dangereuses.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Information on sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë du mélange : non classé**

Par voie cutanée:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Par inhalation:	L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

OEil : Le contact avec les yeux est probablement irritant. Peut causer une gêne oculaire légère et passagère.

**Toxicité aiguë de la substance active D-Trans tétraméthrine :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Inhalation LC50 (rat) >1.18mg/l/4 h

Oral LC50 (rat) >2000mg/kg

Cutané LD50 (rat) >2000mg/kg

Irritation :

**Toxicité aiguë de la substance active Perméthrine :**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Par voie orale: 300< DL 50 (rat) <= 2000 mg/kg

Par voie cutanée: 2000< DL 50 pc (lapin) <=5000 mg/kg

DL 50> 2000 mg/kg

Par inhalation: 1< CL50 <= 5 mg/l/4 h

CL 50 (rat) > 0.48 mg/l

**Toxicité aiguë de la substance Piperonyl de Butoxyde**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Par voie orale: 300< DL 50 (rat) <= 4570 - 7720 mg/kg

Par voie cutanée: 2000< DL 50 pc (lapin) >2000 mg/kg

Par inhalation: 1< CL50 <= 5,9 mg/l/4 h

CL 50 (rat) > 0.48 mg/l

**Toxicité aiguë de la substance N-Butane**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Par inhalation: 1< CL50 (rat) = 658 mg/l/4 h

**Toxicité aiguë de la substance Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics**

**LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Par voie cutanée: 2000< DL 50 pc (lapin) >5000 mg/kg

Par inhalation: 1< CL50 (rat) > 4951 mg/m<sup>3</sup> /4 h

**Effet d'irritation :** non classé

**Peau :** minimale

**OEil :** modérée

**Sensibilisation :** Nocif par inhalation. Les contacts prolongés ou répétés avec la substance peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané. Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : Maux de tête. Vertiges. Irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

## 12. INFORMATION ECOLOGIQUE

### 12.1 Toxicité

#### Effets écotoxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Eviter le rejet dans l'environnement.

CL50 (96h) *Oncorhynchus mykiss* : D-Trans tétraméthrin (cas n°1166-46-7) : 0.01 mg/l

CE50 (96h) *Daphnia Magnia* : Pipéronyle de Butoxyde (cas n°166-46-7) : 0.51 mg /l

### 12.2 Persistance and dégradabilité

Pas d'information disponible.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Ne pas utiliser dans des endroits fréquentés par des chats.

#### **Note générale**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## **13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1 Méthode de traitement des déchets**

Le produit non utilisé et son emballage doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

### **14.1 Numéro ONU**

1950

### **14.2 Nom d'expédition des Nations Unies**

**Shipping name** : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

**Nom d'expédition des Nations unies** : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

### **14.3 Classe de danger pour le transport :**



#### **Transport terrestre**

2.1 et 9 E

Code de classification (ADR): 5F

Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptionnelles (ADR) : E0

Catégorie de transport (ADR)/ Classe(s) de danger pour le transport : 2

Group : F

Code de restriction concernant les tunnels : D

#### **Transport par mer**

IMO-IMDG : Classe 2

IMDG-Pollution marine : YES

N° de fiche de sécurité : F-D S-U

#### **Transport aérien**

ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203

Packaging instructions passenger: 203

Désignation officielle de transport : AEROSOLS

IATA : 2

Groupe d'emballage IATA : F

#### **Transport ferroviaire**

Code de classification (RID) : 5F

Transport interdit (RID) : Non

#### **14.4 Groupe d'emballage**

F

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Matière dangereuse pour le transport, Voir symbole.

Polluant marin : oui

#### **14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Pas de données supplémentaires

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008

DIRECTIVES ET REGLEMENTS EU APPLICABLES : Règlement (EU) n° 453/2010 modifiant le règlement 19 07/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances...tel que modifié.

Directive européenne 98/8/CE du 16/02/98 relative à la mise sur le marché des produits biocides.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substances candidate REACH

Teneur en COV : 618 g/l (98.8%)

#### **Réglementation nationale :**

Ce mélange est classé dans le cadre de la réglementation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) :

1172 - Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques.

1412 – gaz inflammables liquéfiés (stockage en réservoirs manufacturés de)

Tableau n° 84 des maladies professionnelles : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

## **15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

France

Maladies professionnelles : RG84 – Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide.

Autres informations

Textes des phrases R, H- et EUH :

Acute Tox.4 (Inhalation) :	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox.4 (Oral) :	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aérosol 1 :	Aérosol, Catégorie 1
Aquatic Acute 1 :	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aiguë Catégorie 1
Aquatic Chronic 1 :	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique Catégorie 1
Asp Tox.1 :	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam.Gas1 :	Gaz inflammables, Catégorie 1
Flam.Liq.3 :	Liquides inflammables, Catégorie 1
Liquefied gas :	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Skin Sens.1 :	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3 :	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable

H226 Liquide et vapeurs inflammable

H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression – peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortelle en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 Peut provoquer une allergie cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

R10 : Inflammable.

R12 : Extrêmement inflammable.

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

F+ : R12 Extrêmement inflammable

N : Dangereux pour l'environnement

Xn : Nocif

**Abréviations et acronymes :**

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**Mise à jour :**

-

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

*Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.*

*Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.*

*Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.*

*L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.*